

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 28 MAI 2015

Absentes et excusées : M. DESMETTE, Conseillère et A. LINGLIN, Directrice générale

La séance est ouverte à 18 h 30.

Monsieur BAUWENS présente Monsieur MENGATTO Minko, Adjoint au Maire de la Commune de Djoum au Cameroun. Monsieur MENGATTO effectue un stage dans notre commune, afin de voir comment nous fonctionnons, principalement aux services technique, environnement et travaux. Sa ville rassemble 44 villages pour 30.000 habitants, avec un Maire et deux Adjoints.

1. Finances du CPAS

Compte 2014 du CPAS, compte de résultats et bilan au 31/12/2014, assortis du rapport financier

Messieurs DETOURNAY, Directeur général du CPAS et NIHOUL, employé au CPAS, sont introduits en séance pour la présentation du compte 2014 du CPAS. Monsieur DETOURNAY excuse Monsieur VANROSSOMME, Directeur financier, retenu par d'autres obligations professionnelles.

Monsieur DETOURNAY présente la situation de compte via un « Power Point » reprenant les thèmes suivants :

- Le tableau de synthèse avec le résultat budgétaire de l'exercice en boni de 110.722,83 € à l'ordinaire et présentant un mali de 256.205,54 € à l'extraordinaire. Ce mali est dû à des emprunts non encore contractés ou des subventions non encore perçues.
- L'évolution des résultats budgétaires ordinaires avec un résultat positif de 12.096,86 € à l'exercice propre, « ce que l'on n'a plus connu depuis longtemps au CPAS ».
- L'évolution des recettes ordinaires pour les prestations, les transferts, la dette, maison de repos.
- L'évolution des dépenses ordinaires pour le personnel, le fonctionnement, les transferts, la dette, maison de repos.
- La comparaison des dépenses de personnel de 2011 à 2014.
- L'évolution des réserves et provisions.

Monsieur COURTOIS intervient pour le groupe UCA.

« Au service ordinaire, le résultat budgétaire de l'exercice 2014 du CPAS est présenté avec un boni de 110.722,83 EUR.

« Il s'agit en fait d'un boni cumulé qui reprend 2014 et les années antérieures. Pour l'exercice propre, le Compte 2014 présente en réalité un boni de 12.096,86 EUR.

« Il faut également tenir compte du prélèvement de 40.572,94 EUR qui a été opéré sur le Fonds de Réserve Ordinaire.

« Service ordinaire :

« Au niveau des dépenses ordinaires, on constate comme l'année dernière que plusieurs articles budgétaires relatifs aux dépenses de personnel sont en négatif.

« Au niveau de l'Aide Sociale, on constate que les dépenses pour les RIS se sont élevées pour 2014 à 552.900 EUR.

« Au niveau de la fonction 8341 - Maison de Repos, on remarque un léger mali de 86.000 EUR.

« Pour la boutade, je ferai remarquer qu'une fois encore les recettes liées au Bar sont en
« augmentation avec un montant de 32.770 EUR pour un bénéfice net de 10.880 EUR.
« Est-ce cette activité qui permet au Compte 2014 de présenter un boni ???
« Pour 2014, on s'aperçoit que la fonction 837 relative aux ILA présente un boni de 5.000
« EUR.
« Pour les Titres-Services, on remarque que contrairement au Compte 2013 qui présentait un
« léger boni, le Compte 2014 présente à nouveau un déficit d'environ 28.000 EUR... Affaire
« à suivre...
« La fonction 914 - Habitations pour personnes âgées présente un boni de plus de 29.000
« EUR.
« L'année 2014 s'est donc terminée avec un léger boni pour le CPAS mais, dans les années à
« venir, il ne pourra plus compter sur l'aide de son Fonds de Réserve Disponible pour
« équilibrer ses comptes.
« La Ville devra sans doute ouvrir à nouveau les cordons de la bourse...
« Je terminerai mon intervention en remerciant l'ancien Président du CPAS, Monsieur Jean-
« Pierre RENAUT car ce boni... c'est aussi et avant tout le sien...

Monsieur VIVIER intervient pour le groupe GO.

« Le compte 2014 présente un boni à l'ordinaire de 110.000 euro et un mali 256.000 euro à
« l'extraordinaire.
« Dans la synthèse analytique on constate un résultat à l'exercice propre positif de 12.096
« euro... Enfin. En voici quelques explications :
« En dépense on constate une maîtrise de chaque poste au niveau du personnel, des transferts
« et de dettes. La diminution des dépenses de fonctionnement provient, des nouveaux
« bâtiments.
« Néanmoins,
« Le ratio budget final/compte en dépense nous donne un taux de réalisation de 103.27% soit
« 3.27 d'écart.
« Le ratio budget final/compte en recette est à l'équilibre mais avec une part communale de
« 1.205.000 euro augmentée de 165.000 euro.
« Comme prévu,
« Les fonds de réserve à l'ordinaire sont maintenant passés de 820.000 euros en 2010 à
« 11.925 euro en 2014.
« Les fonds de réserve à l'extraordinaire sont maintenant de 106.665 euro mais il y avait eu
« un prélèvement de 100.000 euro l'année passée. Il serait donc fondu et de 6.000 euro.
« En ce qui concerne les non valeurs, elles sont diminuées aussi de 30.000 euros, c'est un
« meilleur bilan qu'à la commune. Il ne reste plus que 40.000 euro à percevoir.
« Nous pouvons donc dire qu'avec le soutien communal, la dernière année de l'ancien
« président a été menée correctement.
« Quelques remarques et questions pour l'avenir :
- « Il n'est en effet plus question de parler maintenant de fonds de réserve. Les synergies de
« travail dans les nouveaux bâtiments sont maintenant acquises. La ville va-t-elle
« continuer à augmenter sa part ou vous avez trouvé un équilibre durable ? Il y a un an
« vous nous disiez que le centre administratif avait fait ses maladies de jeunesse.
- « L'influence de la diminution du chômage n'a pas vraiment eu de répercussions. Y
« avait-il tant que ça de personnes en infraction sur Antoing qui profitaient du système ?
- « Les problèmes d'absentéisme sont-ils maintenant maîtrisés ?
- « Avez-vous des perspectives d'avenir au niveau de l'éventuelle fusion des CPAS ?
« Nous vous remercions de votre écoute,

Monsieur BILLOUEZ intervient comme suit.

« La Ville assumera toujours le CPAS par obligation. Le CPAS doit maîtriser ses dépenses, « là où il peut avoir main mise (économies par rapport au bâtiment, synergie, téléphone,...). Il « y a certes encore des choses à améliorer, c'est en partie le travail de la tutrice énergie. « Nous restons vigilants au niveau de l'absentéisme mais nous ne sommes pas responsables « des absences. Le Directeur général essaye de conscientiser le personnel. « Quant au chômage, nous sommes noyés de chiffres, il est donc difficile de s'y retrouver. « Nous avons un taux élevé de RIS à Antoing. Chaque dossier est traité consciencieusement. « Au niveau d'une éventuelle fusion CPAS/Ville, je ne vois pas l'intérêt pour Antoing, nous « sommes déjà avant-gardiste en la matière puisque nous travaillons dans le même bâtiment. « Nous faisons de plus en plus de marchés conjoints. On se réjouit du résultat du compte, « mais c'est un travail de longue haleine et nous sommes toujours tributaires des décisions qui « sont prises par les instances au-dessus de nous. On vous remercie de remercier un Socialiste « qui a fait du bon boulot.

A l'unanimité, le compte du CPAS est approuvé.

Agent traitant : Magali EVRARD
Politique responsable : Claudy BILLOUEZ

2. Finances communales

Monsieur MAKUANGA, Directeur financier est introduit en séance.

Compte communal 2014, compte de résultats et bilan au 31/12/2014, assortis du rapport financier.

Monsieur MAKUANGA présente la situation de compte via un « Power Point » reprenant les thèmes suivants :

- Le tableau de synthèse : le montant du boni budgétaire à l'ordinaire est de 937.403,85 €. Il s'agit de toutes les opérations effectuées en 2014 tant à l'exercice propre qu'aux exercices antérieurs. Le mali budgétaire extraordinaire de 1.827.482,79 € est lui tout à fait normal car les engagements sont faits avant la constatation des voies et moyens. Il y a également, comme au CPAS, des emprunts non encore contractés.
- Le résultat comptable en 2014 de 1.605.428,76 € ;
- Ventilation économique des résultats budgétaires.
- Le taux de réalisation du budget.
- Les recettes budgétaires ordinaires avec une trésorerie très saine.
- Les dépenses budgétaires ordinaires, notamment les dépenses liées au personnel.
- Le compte de résultats
- Les investissements extraordinaires.
- La dette.
- Les réserves et provisions.
- L'état de la trésorerie.

D'emblée les représentants des groupes UCA et GO signalent qu'ils voteront contre le compte, non pas pour le contenu, mais pour la procédure.

Monsieur COURTOIS intervient comme suit.

« Tout d'abord, nous espérons qu'à l'avenir la Commission des finances qui examine les « Comptes en détail ne sera plus organisée la veille du Conseil communal.

« Même si les documents nous sont remis à l'avance, nous avons besoin des informations ou
« explications fournies lors de cette commission pour avoir une parfaite compréhension des
« comptes.

« D'ailleurs, nous espérons avoir ce jour, les réponses aux nombreuses questions posées hier
« soir lors de la commission des finances...

« Au niveau du Compte 2014, le résultat budgétaire de l'exercice est de 937.403,85 EUR.

« Ce montant représente le boni cumulé qui reprend l'exercice propre et les exercices
« antérieurs.

« Pour l'exercice propre, le compte 2014 présente donc un boni réel de 558.544,62 EUR.

« Dépenses ordinaires :

« Dans les dépenses de fonctionnement, on constate que de nombreux articles budgétaires
« sont en négatifs (ex. : *les honoraires d'avocats, les frais de téléphone ou d'électricité*).

« Toujours dans les dépenses de fonctionnement, on constate également que le leasing du
« Centre administratif représente, pour l'année 2014, une charge de plus de 411.000 EUR.

« Au niveau des dotations, on notera :

- « 670.000 EUR pour la zone de police
- « 150.000 EUR pour le Foyer Socioculturel
- « 148.900 EUR pour le Centre de lecture publique
- « 50.000 EUR pour le Centre de jeunes

« On remarquera également une charge annuelle de plus de 90.000 EUR pour la location des
« classes mobiles installées dans les écoles de l'entité.

« En 2014, la dotation allouée au CPAS s'élevait à 1.205.453,49 EUR.

« Comme l'année dernière, nous pensons que lors de l'élaboration du prochain Budget, il
« faudra prévoir une augmentation adéquate de la dotation afin que le CPAS puisse faire face
« à l'ensemble de ses charges.

« N'oublions pas que le CPAS a épuisé quasiment toutes ses réserves.

« Pour l'exercice propre du Compte 2014, on constate donc que les dépenses de personnel
« représentent 31% des dépenses totales et que les frais de fonctionnement représentent 23%.

« Et pour en terminer avec les dépenses, on remarquera également que la charge nette de la
« dette représente 18% de la charge totale des dépenses pour 2014.

« Recettes ordinaires :

« Au niveau des recettes ordinaires, on citera :

- « La taxe sur les immondices pour 336.000 EUR
- « La taxe sur la force motrice pour un montant de 655.000 EUR
- « La taxe sur les carrières pour 1.000.000 EUR
- « La taxe additionnelle à l'IPP pour un montant de 1.926.000 EUR
- « La dotation du Fonds des communes de 2.394.000 EUR

« On note également un montant de 719.000 EUR représentant la compensation du Plan
« Marshall pour l'année 2014.

« On remarquera que pour 2014, l'ensemble des recettes fiscales, à savoir 5.979.581,32 EUR,
« représente 54 % des recettes totales du compte.

« Ce ratio était de 43% en 2013.

« Service extraordinaire :

« Au service extraordinaire, le compte budgétaire 2014 présente une situation passive de –
« 1.827.482,79 EUR.

« Cette situation s'explique notamment par les règles de la Comptabilité Communale relatives
« à l'imputation des emprunts et des subsides.

« La situation est modifiée au fil des différentes modifications budgétaires.

« Le Groupe UCA votera contre le Compte présenté ce soir.

« Non pas pour des raisons budgétaires mais bien pour la méthodologie appliquée par le
« Collège, pour le manque de temps et le manque de réponses apportées lors de la réunion de
« Commission hier soir.
« Nous espérons à nouveau que cette situation ne se représentera plus.

Madame KENNIS apporte des précisions sur le plan de cohésion sociale et sur les dépenses liées au personnel.

Monsieur VIVIER intervient comme suit :

« Ce compte nous fut commenté ce mercredi par notre receveur communal. Nous l'en
« remercions vivement pour ses explications nettes et précises.
« Néanmoins, le groupe « GO » avait demandé jeudi passé un report de ce point mis à
« l'ordre du jour. En effet, il n'est pas réaliste pour des gens qui travaillent d'analyser les
« comptes communaux la veille au soir et de préparer une intervention digne de ce nom pour
« le lendemain. Je parle bien ici des conseillers qui prennent le temps de préparer les conseils.
« Même si vous me dites que la commission du lundi n'était pas possible, il n'est pas
« compliqué de préparer un agenda correct (agenda reçu et signé le 12/11/2014) et déjà
« modifié 4 fois cette année. Depuis plusieurs années le lundi de Pentecôte tombe un lundi ;-)
« ! En tout cas je vous rassure, personne n'a pris la peine de répondre à mon mail. Il y a ici un
« exemple flagrant de manque d'organisation. Quand on voit dans votre synthèse analytique
« que la commune engage 71.9 équivalents temps plein, comment est-il possible que Madame
« la Directrice Générale promène le mercredi à 20h dans les villages pour déposer les
« convocations et les documents en temps et en heure ? C'est risible. Que font les 70 autres
« temps plein ?

« Analyse du compte 2014, commentaires du Groupe ouverture « A l'ordinaire

« -L'exercice propre à l'ordinaire dégage une situation active de 937.403.85 euro et plus
« concrètement pour l'année 2014 un boni de 558.544 euro. En lisant le rapport de la
« directrice générale, nous ne pouvons qu'être d'accord sur le compte tel qu'il est au niveau
« du bilan chiffré.

« -Les dépenses :

« -Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, celles du personnel augmentent de 12%,
« celle de transfert de 10% (le CPAS et zone de police) pour une augmentation globale
« d'environ 6%.

« Quelques remarques :

« -La maintenance informatique semble pour une fois maîtrisée ! Est-ce de la bonne gestion
« ou juste une erreur de budget ? (p.12).
« -Les frais de téléphone continuent à augmenter hors, au CPAS, c'est le contraire, la
« cohabitation avec la ville semble diminuer les coûts. Comment est-ce possible ? (p 12)
« -Les coûts d'avocat et autres (p12) augmentent de 7.160 euro. Vous parlez de diffusion
« publicitaire, avez-vous des garanties de réussite ?
« -Les prestations de tiers, de sous-traitants continuent à augmenter ou à chuter de manière
« bizarre, est-ce un problème lors de la mise en place du budget (p13-14-16-23-25-26) ou
« alors une mauvaise imputation budgétaire ?
« -Pour les fournitures d'eau, d'électricité ou autres pour les bâtiments, avez-vous des
« explications précises sur les variations et sur la ventilation des différents bâtiments
« communaux ? (p 13-14-18-23-25-34)
« -La lutte contre le verglas, nous sortons d'un hiver assez clément, la preuve 5.888 euro
« (p18) ne sont pas engagés. Les 15.000 euro de l'année passée sont-ils partis dans les frites
« lors du marché de Noël ou ont été utilisés au début de l'hiver ?
« -La cotisation Ipalle (p33) représente 226.806 euro, le compte est bon, les 7.000 euro sans
« emploi sont-ils une prévision pour les augmentations futures ?

« -Il y a un an, vous nous aviez promis une mise au point entre les gestions CPAS et Ville afin
« d'estimer les résultats de cette cohabitation, nous sommes aux comptes, à la photo de
« Décembre, avez-vous réalisé ce travail et si oui, quelles en sont les conclusions ?

-Les recettes :

« -Nous savons tous que l'apport de nos entreprises et des diverses taxes (5.979.000 euro) en
« sont les principales producteurs.

« -En quelques chiffres (p 38/39) :

« Taxe extraction des carrières : 1.000.000 euro

« Taxe précompte immobilier : 1.878.924 euro

« Taxe sur l'IPP : 1.760.657 euro

« Taxe sur la force motrice (compensation du plan Marshall) : 719.333 euro

« Taxe sur la force motrice : 655.637 euro

« -Nous regrettons fermement les recettes non perçues ou les créances à recouvrer :

« Mais pourquoi le citoyen moyen, travailleur, sans histoire doit-il encore payer ses taxes
« quand on voit tout ce qui est permis ? Nous comprenons parfaitement le fait que sur les
« 6.600.000 euro de non perçu, beaucoup de rentrées vont se faire (et qu'il y a des articles
« ordinaires et extraordinaires dans ce montant). Mais des retards de 2007 jusque 2014 pour
« les taxes sur les immondices, les locations d'immeubles, l'IPP, les panneaux publicitaires, le
« déversement sauvage d'immondices etc., cela ne fait vraiment pas très sérieux.

« -Taxes sur les versages sauvages d'immondices (p 38), une fois de plus, pas de recette, on
« commence vraiment à croire que cet article ne sert à rien dans le budget, c'est désolant.
« Mais une fois de plus, vous avez promis de manière orale et surtout écrite de réagir par les
« actions des SAC ! C'est comme à Lourdes, les miracles n'arrivent plus souvent mais on y
« croit !

« -Quels sont les règlements pour les taxes sur les terrains ou sur les cours d'eau du SPW ? Y
« a-t-il une différence entre la force motrice, l'occupation, le tourisme ? (p 38)

« -Il apparaît que pas mal d'argent « cash » soit rentré dans les caisses en provenance d'autres
« caisses ou coffres se trouvant dans la commune. Ventes de sacs poubelle (p38), locations de
« matériel, activités de la jeunesse (p 44). Cela ne nous semble ni sérieux ni un gage de
« sécurité surtout à notre époque. Il serait temps de tout centraliser à la commune ou
« d'employer des moyens modernes (paiements par cartes bancaires).

« -Le plan de cohésion sociale (p46) nous propose un droit net de 63.000 euro au lieu de
« 84.000 euro en crédits. Cette année c'est reparti dans le même sens, avec la maison
« médicale, espérons qu'un transfert sera possible ! Avez-vous des certitudes à ce sujet ?

« -Une autre question se pose également, que retire le citoyen de cette bonne
« santé financière?

« Un IPP ainsi qu'un additionnel au précompte immobilier assez bas, certes mais avec les
« facilités de fiscalité communale, ce n'est pas assez.

« A l'extraordinaire

« -La situation passive est de moins 1.827.482 euro, ce sujet est délicat car les travaux
« couvrent plusieurs exercices budgétaires.

« - le GO restera fidèle à sa politique de ne plus voter pour des dépassements non justifiés
« supérieurs de 10%.

« - Les anciens dossiers commencent tout doucement à se terminer, n'oubliez pas :

« . La grand rue qui se traîne depuis des années,

« . Les travaux du mur de l'église de Maubray,

« . La finition de la rue de la gare, de la place de Maubray, etc..

« -Dans l'ensemble de ces travaux, une partie aurait pu entrer dans la réflexion sur le plan de
« mobilité. Mais là aussi, la formation de l'agent prend du temps. Les subsides n'arrivent pas.

« On ne sait même pas où vous en êtes dans ce dossier ?

« Le GO avait proposé lors du début des PSTC (plan stratégique transversal communal)
« d'introduire ce plan de mobilité comme objectif principal à réaliser pour la commune.

« A l'époque, la directrice générale avait accepté l'idée en nous assurant qu'Antoing se
« préparait sur ces PSTC. Ou en est-on ?
« Au moins on gagnerait un peu de temps ! Pensez un peu à nos commerçants et à la sécurité
« des villages !

« En conclusion

« Une commune comme Antoing mérite plus d'ambition.
« Nous attendons avec impatience les réalisations du budget 2015 en espérant enfin des
« bonnes nouvelles concernant :
« Les voiries, l'aménagement du territoire, la situation de la RN 503, l'aménagement du
« carrefour de la sucrerie (côté Antoing) et l'amélioration de la sécurité en général.
« Au niveau de l'emploi, des projets tels que le centre nature et sports et la zone Delta.
« Une gestion sociale dynamique !
« Voilà ce que nous attendons d'une commune qui présente un compte favorable. C'est
« d'avoir une qualité de vie et une écoute pour le citoyen. Les chiffres c'est très bien, la
« qualité de vie citoyenne, ce serait encore mieux.

Monsieur BAUWENS répond à Monsieur VIVIER, notamment en matière de plan de mobilité et de force motrice.

Il donne également des précisions sur un éventuel règlement redevance sur le droit de quai.
« Une convention a été signée avec le PYC pour concéder le port de plaisance de Péronnes.
Etant donné que le club prélève déjà un droit de séjour, la commune ne peut opérer une
double taxation. Très peu de communes disposent d'un tel règlement et préfèrent confier la
gestion de l'infrastructure fluviale à un club ou une association. Les bateaux qui s'amarrent à
Péronnes disposent de toutes les commodités nécessaires ».

Madame KENNIS apporte des précisions sur les frais de téléphone liés aux bâtiments communaux.

Monsieur VINCENT fait référence aux taxes poubelles de 2012 et 2013 et pense que la commune ne doit plus faire les rappels 2 ou 3 ans après.

Monsieur BAUWENS lève la séance.

Le Directeur financier précise que la situation devrait se régulariser fin l'année prochaine.

Monsieur VIVIER fait état de discrimination par rapport aux rappels des taxes.

Monsieur MAKUANGA précise que le Directeur financier a une obligation de moyens, mais pas de résultats. « Quand tous les moyens mis à disposition par le législateur sont épuisés, on ne peut plus rien faire. Il précise que tous les redevables sont mis sur le même pied d'égalité.

La séance reprend.

Monsieur BAUWENS précise que la vente des sacs poubelles va revenir à la commune, mais on ne peut imposer l'utilisation du système bancontact.

Au niveau du calendrier des conseils et commissions, il précise que des événements extérieurs auxquels on ne peut rien, font que parfois, il y a des changements de calendrier à la dernière minute. Il précise notamment à ce sujet que le prochain Conseil communal actera la mise en disponibilité de Madame LINGLIN, Directrice générale, et qu'une demande sera introduite à la commission des pensions, pour sa mise à la pension anticipée. « Nous perdons là quelqu'un avec une grande expérience et nous devons prendre certaines dispositions en conséquence ».

Monsieur VINCENT reconnaît que la commune est bien gérée. Il signale que c'est compliqué pour certaines communes des alentours qui doivent même licencier, mais il fait remarquer qu'à Antoing, on a des fonds que d'autres communes n'ont pas, et donc que c'est plus facile à gérer.

Monsieur BAUWENS précise qu'il y a des inconvénients à cela aussi.

Par 6 voix « Contre » GO et UCA et 12 voix « Pour », le compte 2014 de la commune est approuvé.

Agent traitant : Dieudonné MAKUANGA
Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Plan Communal d'Aménagement

Les dossiers sont présentés par Monsieur BILLOUEZ.

a) Plan communal d'aménagement n° 3.3 bis dit du « Quartier de la Pêcheurie » - avant-projet

Vu qu'en date du 25/07/2013 le Conseil communal a décidé de solliciter l'autorisation de procéder à la révision du plan communal d'aménagement n° 2 par l'élaboration d'un plan communal d'aménagement révisionnel ;

Vu qu'en date du 17/07/2014 le Ministre a autorisé la révision partielle dudit plan communal d'aménagement ;

Qu'il s'agit principalement de compenser les zones suivantes :

- Affectation de la zone située entre le bras de l'Escaut et la rue de la Pêcheurie en zone d'habitat ;
- Affectation de la Plaine de jeux d'Antoing (hors parking) en zone de Parc.

Qu'il convient de palier le besoin de logements dans le centre d'Antoing ;

Considérant que la localisation du quartier défini (rue de la Pêcheurie) est excellente dans la mesure où elle est proche des services et commerces ;

Que les objectifs du projet sont de :

- renforcer le principe de centralité par une densification et la création d'une mixité de fonctions ;
- créer des logements diversifiés ;
- préserver le parc en milieu urbanisé ;
- privilégier le développement durable ;
- valoriser l'infrastructure routière (rue de la Pêcheurie) ;
- Structurer le quartier et relier les nouveaux espaces à urbaniser aux anciens (création d'un chemin de halage) ;
- supprimer une friche existante entre la rue de la Pêcheurie et le bras de l'Escaut ;
- prévoir des destinations et prescriptions sur la zone modifiée afin d'en maîtriser l'urbanisation ;

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver l'avant-projet de Plan communal d'aménagement n° 3.3 bis dit du « Quartier de la Pêcheurie »
- de proposer au CWEDD et à la CCATM la dispense de réalisation d'un Rapport d'incidences sur l'Environnement pour les raisons suivantes :

- le projet de plan ne comporte pas de zone destinée à l'implantation d'établissements présentant un risque majeur pour les personnes, les biens ou l'environnement
- le projet ne vise pas l'inscription de zones destinées à l'habitat à proximité de tels établissements
- compte tenu des zones susceptibles d'être touchées, ce plan n'est pas susceptible d'avoir des incidences non négligeables sur l'environnement
- il détermine l'utilisation d'une petite zone au niveau local (confirmé dans l'arrêté ministériel du 17/07/2014)

Après approbation de l'avant-projet, les étapes suivantes seront :

- Soumission de l'avant-projet à la CCATM et au CWEDD ;
- Décision du Conseil quant à la réalisation ou non du RIE en fonction des avis émis ;
- Réunion du comité de suivi (administration communale et SPW) avec adaptations éventuelles du PCAR ;
- Avis du fonctionnaire délégué avec adaptations éventuelles en fonction de son avis ;
- Adoption provisoire du projet par le Conseil Communal ;
- Enquête publique ;
- Soumission du projet provisoire à la CCATM, au CWEDD et autres instances utiles ;
- Soumission du projet à l'approbation définitive du Conseil communal en fonction des avis de l'enquête, etc.. ;
- Renvoi du dossier au fonctionnaire délégué qui le soumet au Ministre.

Monsieur VINCENT précise que vu les étapes encore à venir, « on sera mort et enterré » quand le projet aboutira.

Monsieur BILLOUEZ précise que l'on en a encore pour une bonne année. « Ce n'est pas la ville qui va construire mais Tradeco, ils vont revaloriser le site ».

Monsieur VINCENT demande si Tradeco a acquis tous les bâtiments. « Le projet est un projet original en tant que tel, et moderne. Est-ce que les toitures plates sont confirmées ? Nous regrettons l'absence d'accès aux véhicules, pour les habitations prévues à l'arrière, en bordure de l'Escaut.

Monsieur BAUWENS précise qu'il y aura un parking sous-terrain.

Monsieur VINCENT ne voit pas l'intérêt de construire une salle polyvalente car il y a déjà deux salles à proximité, l'une publique, l'autre privée.

Monsieur BAUWENS précise que tout n'est pas acquis dans la rue des Ponts. « Nous espérons que les propriétaires trouveront une issue raisonnable à ce propos. Tradeco n'est pas là pour mettre la pression. Il ne faut pas non plus se faire de l'argent sur le dos des investisseurs. Il reste deux maisons. Le fonctionnaire délégué a son mot à dire, il est contre les toitures plates. Tradeco ira défendre son projet. Un bloc de commerces est également prévu sur ce site. On ne peut que se réjouir que Tradeco investisse pour que le commerce revienne à Antoing.

Monsieur BILLOUEZ précise qu'il faut également veiller à maintenir une harmonie avec les bâtiments existants sur la place.

Monsieur VIVIER précise qu'un citoyen a envoyé un recommandé à Tradeco, pour montrer sa volonté de discuter, mais pas de réponse. « Un bien privé est un bien privé, il y a une discussion à avoir avec ces riverains. Il faut penser aussi à ceux qui ont des biens.

Monsieur BAUWENS demandera à Tradeco de prendre contact avec ces personnes.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

b) Plan communal d'aménagement n° 3.3 bis dit du « Quartier de la Pêcheurie » - avenant 1 au contrat d'honoraires de la SCRL Igretec

En date du 26/04/2012, le conseil communal désignait la SCRL IGRETEC pour l'élaboration d'un plan communal d'aménagement révisionnel dans le cadre de la revitalisation du quartier de la Pêcheurie.

La SCRL Igretec avait été désignée pour un montant de 13.231,35 € TVAC (dont moitié refacturée à la SA TRADECO qui s'est engagée à prendre la moitié des honoraires en charge).

Vu les dernières réunions intervenues avec le SPW – Direction de l'aménagement local, des modifications assez conséquentes et compléments ont dû être apportés au dossier.

Après négociations, Igretec propose un avenant de 3.245,25 € HTVA.

Vu les prestations supplémentaires effectivement réalisées et vu le dépassement de plus de 10 % du montant initial, il est proposé au Conseil communal d'approuver cet avenant afin de finaliser le dossier.

Il est précisé que la moitié de ce montant sera à nouveau pris en charge par la SA Tradeco via une refacturation.

Monsieur VINCENT précise qu'Igretec avait établi des plans incorrects à la base, et que si le dossier a été mal géré, c'est en partie à cause d'Igretec.

Madame Sabine MAHIEU précise qu'Igretec travaille à du 649 € Hors TVA par heure.

Monsieur BAUWENS précise qu'Igretec a dû modifier les plans au niveau paysager à la demande d'une personne plus exigeante.

Par 3 voix « ABSTENTION » (UCA) et 15 voix « OUI », le Conseil communal approuve ce dossier.

Politique responsable : Claudy BILLOUEZ

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

4. Ancrage communal

Les dossiers sont présentés par Thierry DESMET.

- a) Création d'un logement de transit à la rue du Moulin – Avant-projet – Approbation de l'avant-projet et de l'estimation

Le marché concerne en la création d'un logement de transit à la rue du Moulin à Antoing.

Madame VETRI nous a remis son avant-projet contenant la situation du projet avec plan de situation, vue aérienne, plan cadastral et photos, l'esquisse, plans et estimation de cette esquisse.

L'estimation de cette esquisse est de 179.922,78 € TVAC.
La subvention du SPW DGO4 serait de 100.000 €.

Dés approbation par le Conseil, le dossier sera envoyé au SPW.

Pour approbation de l'avant-projet et de l'estimation.

Madame Sabine MAHIEU demande combien il y a de maisons de ce type sur notre territoire.

Monsieur BAUWENS répond : « 4 en tout ».

Monsieur VIVIER demande si un quota est à respecter par habitant.

Madame BOCAGE répond par l'affirmative, mais elle n'a pas les chiffres en tête. Elle précise que les deux logements disponibles pour le moment sont occupés en permanence.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

- b) Création d'un logement de transit à la rue du Moulin – Marché public de services - Mission de coordinateur sécurité santé - Approbation du Cahier Spécial des Charges, du mode de passation de marché, de l'estimation et des conditions du marché.

Suite aux prochains travaux de la construction d'un logement de transit à la rue du Moulin à Antoing, dans le cadre de l'Ancrage communal, Monsieur VAN CAUTER, agent technique, a rédigé le cahier spécial des charges pouvant régir le marché de services pour la désignation d'un coordinateur sécurité santé.

L'estimation est de 1.2 % du montant des travaux,
soit $1,2 \% \times 179.922,78 \text{ €} = 2.160 \text{ € TVAC}$

Pour approbation du cahier spécial des charges, de la fixation du mode de passation (procédure négociée sans publicité), de l'estimation et des conditions de marché.

Monsieur VERSCHEURE demande si un loyer est perçu.

Monsieur BAUWENS répond par l'affirmative. « C'est le CPAS qui perçoit, pas la Ville ».

Madame BOCAGE précise que la SLHE a également un logement de transit au chemin du Moulin.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

- c) Création d'un logement de transit à la rue du Moulin – Marché public de services - Mission de responsable PEB – Approbation du Cahier Spécial des Charges, du mode de passation de marché, de l'estimation et des conditions du marché

Suite aux prochains travaux de la construction d'un logement de transit à la rue du Moulin à Antoing, dans le cadre de l'Ancrage communal, Monsieur VAN CAUTER, agent technique, a rédigé le cahier spécial des charges pouvant régir le marché de services pour la désignation d'un responsable PEB.

L'estimation est de 5.000 € TVAC.

L'estimation de l'esquisse de l'avant-projet est de 179.922,78 € TVAC.

Pour approbation du cahier spécial des charges, de la fixation du mode de passation (procédure négociée sans publicité), de l'estimation et des conditions de marché.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Politique responsable : Thierry DESMET

Agent traitant : Mélanie VANDENBULCKE

5. Crèche

Madame DELEPINE présente le dossier.

Travaux d'aménagement d'une crèche communale rue des Ateliers à Antoing – marché public de services – Mission de coordinateur sécurité et de santé (coordination projet et réalisation) - Approbation du cahier spécial des charges, estimation, fixation du mode de passation et des conditions du marché de services

Un cahier spécial des charges pouvant régir le marché de services pour la désignation d'un coordinateur-projet et réalisation pour les travaux de construction d'une crèche communale, rue des Ateliers à Antoing a été rédigé par Monsieur VAN CAUTER, Conseiller technique.

Pour information, les travaux relatifs à la construction d'une crèche communale ont été estimés à 1050.000 € HTVA. Le marché de services pour la coordination est estimé à +/- 0,84 % du montant des travaux hors TVA soit 8.820 € HTVA (10.672,2 € TVAC).

Pour approbation du cahier spécial des charges, de l'estimation du marché, fixation du mode de passation (procédure négociée sans publicité) et des conditions de marché.

Madame DELEPINE rajoute que ce dossier est complexe étant donné qu'il y a deux pouvoirs subsidiaires.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Politiques responsables : Viviane DELEPINE/Thierry DESMET

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER/Marie-Pierre SCHONIANS

6. Acquisition

Monsieur BAUWENS présente le dossier.

Achat d'un terrain sis à la rue de Fontenoy à Antoing

Depuis plusieurs années, Monsieur Louis ROGEZ nous propose à la vente un terrain situé à la rue de Fontenoy à Antoing, cadastré section B 23 a 2 et 84 s3 pour une contenance totale de 29 ares 20 ca.

Ce bien est situé en zone d'habitat au plan de secteur et en zone d'espaces verts dans notre projet de plan communal d'aménagement n°4 (avec partie en zone de voirie). Il se situe le long de l'assiette du Ravel et pourrait nous servir à l'avenir, par exemple dans le cadre du futur aménagement du Ravel ou, en parallèle, du projet de raccord rue Neuve/N500.

En janvier 2014, le bien a été estimé à 15.000 € par le comité d'acquisition des immeubles. Monsieur ROGEZ a rédigé une promesse de vente pour un montant de 12.000 €.

Il est donc proposé au Conseil d'acquérir le bien par une procédure de gré à gré et de désigner le comité d'acquisition d'immeubles pour la passation de l'acte (en vue de réduire les frais) et d'inscrire le montant en Modification Budgétaire n°1/2015.

Monsieur VINCENT ne voit pas l'intérêt d'acquérir ce terrain étant donné que le prolongement de la N50 est un mythe. « La commune n'a pas les moyens et la Région ne suivra jamais ».

Monsieur BAUWENS précise que le but de cette acquisition est le prolongement du Ravel en direction de la gare. Il précise qu'on ne peut pas couper la prairie située à côté de ladite parcelle, en deux. C'est pour cela que l'on va acquérir ce terrain, pour y faire longer le Ravel.

Monsieur VINCENT précise qu'il y a 30 ares inutiles et qu'il faudra entretenir. Il demande si on ne pourrait pas y implanter des garages pour désengorger la rue Neuve.

Monsieur VIVIER demande si le terrain est sain.

Monsieur BAUWENS répond par l'affirmative.

Par 3 « ABSTENTIONS » (UCA) et 15 Voix « OUI », le Conseil Communal approuve ce point.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

7. Biens immobiliers

Renouvellement du Bail commercial Grand Rue, 41 à Antoing avec la SPRL Style Chriss au 1^{er} août 2015 pour une période de 9 ans

Le bail commercial prend fin le 31 juillet 2015. De commun accord avec la gérante de la SPRL, il est proposé au Conseil Communal de conclure un nouveau bail pour une période de 9 ans aux mêmes conditions, à savoir un loyer mensuel de 581,83 € indexé, à partir du 1^{er} août 2015.

Monsieur VINCENT s'étonne que pour d'autres, on a augmenté le loyer et pas ici.

Monsieur BAUWENS précise qu'il n'y a pas changement de locataire.

Monsieur VINCENT pense qu'il faut lier le bail du commerce avec celui du garage.

Madame KENNIS précise que ce sont deux contrats différents, mais qu'il est toujours possible de résilier celui du garage, moyennant préavis.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Sonia KENNIS

8. Refinancement de No Télé

Le dossier est présenté par Monsieur BAUWENS.

Refinancement : proposition d'un plan pluriannuel à l'horizon de 2018.

Pour 2015, No télé avait réclamé 3,95€ / habitant

Suite aux mesures prises et aux économies réalisées, proposition d'un plan pluriannuel à horizon 2018, qui permettrait un refinancement progressif et un alignement sur un montant identique pour toutes les communes.

– 2015 : 2,95 €/hab.

– 2016 : 3,20 €/hab.

– 2017 : 3,45 €/hab.

– 2018 : 3,70 €/hab.

Afin de maintenir une stabilité dans la gestion tant des communes que de celle de No Télé, il est proposé le maintien de l'affiliation de 3 ans renouvelable comme prévu aux statuts actuels.

Monsieur VINCENT demande de précisions, car il a du mal à s'y retrouver.

Madame KENNIS précise que pour 2015, il était prévu 3,95 €/hab. La contribution 2015 va donc baisser de 1 €/hab.

Monsieur BILLOUEZ précise que cette démarche est faite dans le but d'harmoniser les contributions des communes.

Monsieur VINCENT signale qu'il y a un poste de commissaire aux comptes à pourvoir. Il pense que la Ville d'Antoing devrait proposer quelqu'un.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Martine ROOS

9. Subsides aux sociétés

Le dossier est présenté par Monsieur BAUWENS.

Il est proposé au Conseil Communal d'octroyer un subside à l'A.G.P.B., d'un montant de 125 €. Les comptes ont été transmis.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Politique responsable : Bernard BAUWENS
Agent traitant : Carine DUDANT

10. Circulation routière

Monsieur BAUWENS présente les points.

Le Conseil Communal est invité à marquer accord sur les règlements complémentaires de roulage suivants, à la demande de Monsieur le Commissaire de Police.

- a) Antoing, rue à Châpons – emplacement pour personne handicapée entre les entrées principales des immeubles 7 et 9.

Monsieur VINCENT réclame un cadastre des emplacements, « on en a octroyé beaucoup ces temps-ci ».

Monsieur BILLOUEZ précise que la moyenne d'âge pour l'entrée en maison de repos est de 84 ans. Avant cet âge beaucoup de personnes âgées restent chez elles, mais présentent souvent un handicap.

Monsieur BAUWENS précise que toutes les demandes sont étudiées au cas par cas. La police contrôle la validité des cartes.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

- b) Antoing, rue des Carrières – la zone de stationnement délimitée au sol existant le long des n° 8 et 12 est abrogée.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

- c) Antoing, rue du Coucou – du côté impair :

- La zone d'évitement striée établie le long des n° 93 et 95 (partie) est abrogée ;
- Une zone d'évitement striée d'une largeur d'un mètre est établie le long des n° 95 et 97 ;
- Le stationnement est interdit, le long des n°95 (partie) et 93, sur une distance de 6m

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

- d) Bruyelle, Chaussée de Tournai – emplacement pour personne handicapée à hauteur de l'immeuble n°35.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

- e) Péronnes, Avenue du Lac

- la circulation est interdite dans le tronçon concerné : sens « numéro 13 vers le numéro 7 » ;
- Le stationnement est interdit du côté et le long de l'îlot à l'opposé des numéros 7 à 13 ;
- Un emplacement pour personne handicapée sera créé du côté impair face au numéro 7.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Politique responsable : Bernard BAUWENS
Agent traitant : Martine ROOS

11. Intercommunales

Monsieur BAUWENS présente les points.

a) Assemblée générale de l'Intercommunale IMSTAM

Ordre du jour

1. Approbation du PV de l'Assemblée générale du 09 décembre 2014 ;
2. Compte de résultats & rapport de gestion 2014 ;
3. Rapport du réviseur ;
4. Décharge aux administrateurs ;
5. Décharge au réviseur ;
6. Désignation d'un Commissaire Réviseur - mandat 2015-2017 ;
7. Affiliation de la commune et du CPAS de Frasnes.

Le Conseil Communal est invité à marquer accord sur les points mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 04 juin 2015.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

b) Assemblée générale de l'Intercommunale IPALLE

Ordre du jour

I : Approbation des comptes et décharges au 31.12.2014 de la SCRL Ipalle :

1. Approbation des comptes annuels au 31.12.2014 de la SCRL Ipalle :
 - 1.1. Présentation des comptes analytiques par secteur d'activité, des comptes annuels de la SCRL Ipalle et de l'affectation des résultats ;
 - 1.2. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale ;
 - 1.3. Rapport du Commissaire (Réviseur d'entreprises) ;
 - 1.4. Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat ;
2. Décharge aux Administrateurs.
3. Décharge au Commissaire (Réviseur d'Entreprises).

II. Résultats 2014 – Droits de tirage – secteur Service d'Aide aux Communes : approbation des associés

III. Projet Eolien « Moulins Saint-Roch ». Constitution d'une société de projet filiale des Intercommunales Ipalle et Ideta

Le Conseil Communal est invité à marquer accord sur les points mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2015

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

c) Assemblée générale de l'Intercommunale IDETA

Ordre du jour

1. Rapport de gestion 2014
2. Comptes 2014 et affectation des résultats
3. Rapport du Commissaire – Réviseur
4. Décharge au Commissaire - Réviseur
5. Décharge aux administrateurs

6. Prise de participations en collaboration avec Ipalle – Exploitation du parc éolien « Moulins Saint Roch » sis sur les territoires des communes de Péruwelz et Beloeil.

Le Conseil Communal est invité à marquer accord sur les points mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2015

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Politique responsable : Bernard BAUWENS
Agent traitant : Martine ROOS

12. Procès-verbal

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le procès-verbal de la séance du 30 avril 2015 2015.

Politique responsable : Bernard BAUWENS
Agent traitant : Sonia KENNIS

13. Questions orales

- Monsieur VINCENT remercie la main d'œuvre communale pour le travail effectué au trottoir devant le centre administratif.
- Monsieur VINCENT signale un souci au niveau de la rue Neuve (nouveau quartier). Les secours ont mis un moment avant de trouver la bonne adresse. Il y aurait lieu que la portion de la rue soit indiquée précisément.
Monsieur BAUWENS précise qu'il ne sait pas pourquoi on a enlevé la plaque de rue à cet endroit.
Monsieur VINCENT demande si on ne pourrait pas carrément donner un nouveau nom à ce quartier, et faire ainsi une demande à la commission royale de Toponymie.
- Monsieur VERSCHEURE signale que l'OTA va recevoir un subside de fonctionnement de 5.000 €.
- Monsieur VIVIER précise que Tournai a été récompensé pour son projet Européen de station touristique de Wallonie Picarde par deux millions d'Euros accordés.
Monsieur BAUWENS précise qu'il ne s'agit pas là du CNS mais de la Marina. La décision pour le Master Plan interviendra en juin.
- Monsieur VIVIER précise que le dossier terrain synthétique est au point mort. Il s'étonne que la Ville d'Antoing décide de construire des terrains de tennis sur le site de Bruyelle, sur fonds propres. Il demande s'il va y avoir un second club de football à Bruyelle.
Monsieur BAUWENS répond qu'il n'y aura toujours qu'un seul club de football, le RASPBA. « On remet le terrain de Bruyelle en état au cas où le terrain d'Antoing serait indisponible pendant la saison. Pour le projet tennis, il est prévu deux terrains couverts et 4 terrains non couverts, pas sur fonds propres mais subsidiés. Bruyelle sera toujours un centre sportif en hommage aux gens dévoués qui ont construit ce site, et il le restera. On espère que le club de Maubray fusionnera un jour avec Antoing, car le terrain de football du club de Maubray appartient à un privé et c'est du terrain à bâtir.
Monsieur BILLOUEZ précise que le terrain de Bruyelle servira aussi aux jeunes et aux entraînements.

- Madame Sabine MAHIEU intervient en s’adressant à Madame DELEPINE
 - « Les asbl sont parfois réputées pour leur opacité et par la volonté de ne pas toujours
« vouloir communiquer sur leurs décisions.
 - « Quand il s'agit d'asbl qui tirent leurs ressources quasi exclusivement de la commune
« cela peut parfois mener au déni de démocratie.
 - « Le Centre de Lecture publique reçoit chaque année de la Ville, une subvention d'un
« montant de 150.000 €. Pour des raisons historiques il est géré par 2 asbl de couleurs
« politico-philosophiques différentes l'une catholique, l'autre socialiste.
 - « A titre de comparaison, le Foyer socioculturel reçoit environ la même somme mais en
« vertu du pacte culturel ses instances statutaires comptent des représentants des 3
« tendances de l'hémicycle communal.
 - « L'UCA a déjà plaidé pour obtenir cette représentativité au CLP mais cette décision ne
« peut être prise que par l'AG de celui-ci.
 - « Ce matin j'ai reçu ce courrier me convoquant à une AG extraordinaire en vue de
« modifier les statuts de ladite asbl et m'annonçant que plusieurs membres de celle-ci
« demandaient ma radiation.
 - « Pourquoi me direz-vous?
 - « J'ai été jadis désignée comme membre de l'AG sur proposition de l'asbl "socialiste" et
« même si je reste de gauche je ne suis plus membre du PS puisque je siège dans
« l'opposition
 - « J'ai été désignée par l'AG à une majorité des 2/3 et les statuts prévoient que ma
« radiation ne pourra être prononcée que de la même façon. J'ai foi en la sagesse des
« membres...
 - « Je terminerai en précisant que 2 autres membres ont reçu la même missive ce matin :
« Grégory Courtois qui siège aussi à l'UCA et
« Willy Mahieu, membre fondateur.
 - « "Du passé faisons table rase"...on se croirait revenu à l'époque des purges staliniennes.
« J'espère qu'on échappera au Goulag...
 - « La modification des statuts vise à gommer le côté novateur, à l'époque, du CLP.
 - « Je rappelle que la bibliothèque d'Antoing a été le creuset du Décret de 1978 et de sa
« volonté de pluralisme.
 - « Alors tant qu'à dépenser de l'énergie pour réécrire les statuts qu'on y introduise une
« réelle représentativité communale plutôt que de vouloir exclure mesquinement 3
« membres qui dérangent.
 - « Sachez Madame DELEPINE qu'avant de nous présenter le 2 juin devant le CA nous
« prendrons l'avis d'un juriste et que nous préviendrons Vincent BERTHOLET,
inspecteur de la FWB.

Madame DELEPINE lui fait remarquer qu’elle a déclaré en son temps être étonnée d’avoir été convoquée. « Vous verrez au Conseil d’Administration et à l’Assemblée générale ».

- Madame Marie MAHIEU demande si on a des nouvelles des réparations à la rue de Maubray et à la rue de la Gare à Maubray.
Monsieur DESMET signale que la réception des travaux a été refusée par Ipalle. Il n’a pas de nouvelles, Sodraep devait rectifier.
- Madame Marie MAHIEU demande de revoir la position du panneau « céder le passage » placé à droite du pont en venant de la place de Maubray car il prête à confusion.
Monsieur BAUWENS demandera à la police de passer sur place.

